

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMERCY - VOID - VAUCOULEURS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Meuse.

Effectifs

204 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 110 fonctionnaires
- > 64 contractuels permanents
- > 30 contractuels non permanents



3 contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

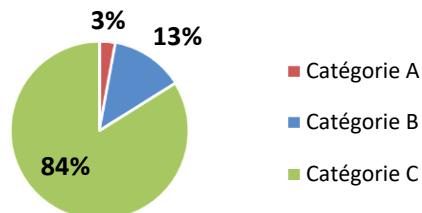
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 23 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

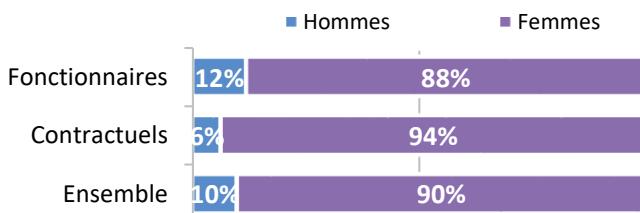
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	12%	3%	9%
Technique	31%	6%	22%
Culturelle	4%	16%	8%
Sportive			
Médico-sociale	29%	5%	20%
Police			
Incendie			
Animation	25%	70%	41%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

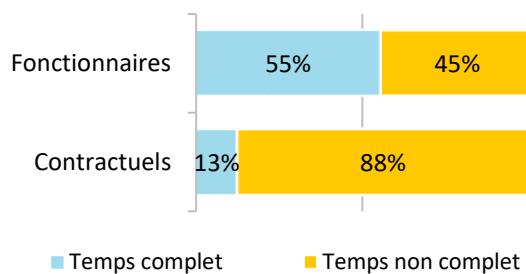


Les principaux cadres d'emplois

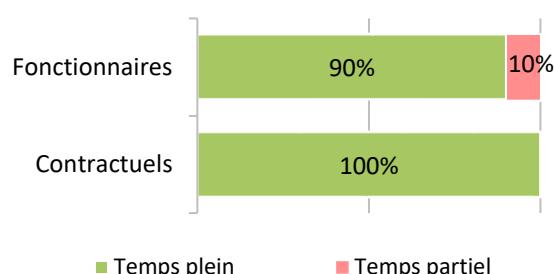
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	41%
Adjoints techniques	21%
ATSEM	10%
Assistants d'enseignement artistique	7%
Adjoints administratifs	6%

— Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	75%	70%
Animation	67%	100%
Technique	59%	75%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

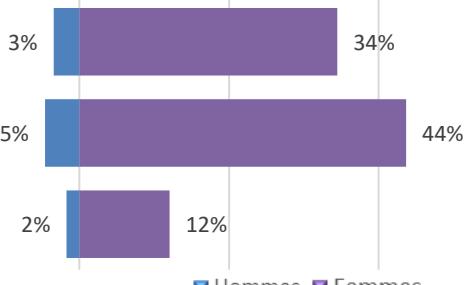
0% des hommes à temps partiel
11% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,09
Contractuels permanents	38,91
Ensemble des permanents	44,08
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	33,33

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

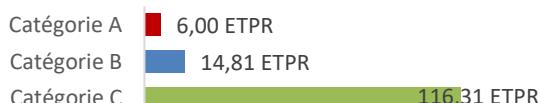
— Équivalent temps plein rémunéré

► 152,32 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 99,74 fonctionnaires
- > 37,38 contractuels permanents
- > 15,20 contractuels non permanents

277 222 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 6 agents en disponibilité

Mouvements

- En 2023, 14 arrivées d'agents permanents et 26 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
186 agents	174 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-10,6%
Contractuels	↗	1,6%
Ensemble	↘	-6,5%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	31%
Fin de contrats remplacants	27%
Mutation	23%
Mise en disponibilité	19%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	93%
Remplacements (contractuels)	7%

* Variation des effectifs :
(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 49 avancements d'échelon et 19 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 43,99 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	12 630 615 €	Charges de personnel*	5 555 952 €	Soit 43,99 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 400 674 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	373 860 €	
IFSE :	299 857 €	328 685 €
CIA :	59 738 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	62 523 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	18 992 €	
Supplément familial de traitement :	38 727 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 751 €		30 800 €		21 742 €	22 380 €
Technique			s		24 418 €	22 999 €
Culturelle			s	26 085 €		24 454 €
Sportive						
Médico-sociale	34 192 €		24 499 €		25 348 €	24 733 €
Police						
Incendie						
Animation					s	24 003 €
Toutes filières	41 378 €		27 350 €	24 600 €	24 230 €	22 423 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,99 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	13,40%
Contractuels sur emplois permanents	3,73%
Ensemble	10,99%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 1470,05 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ 5053,89 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

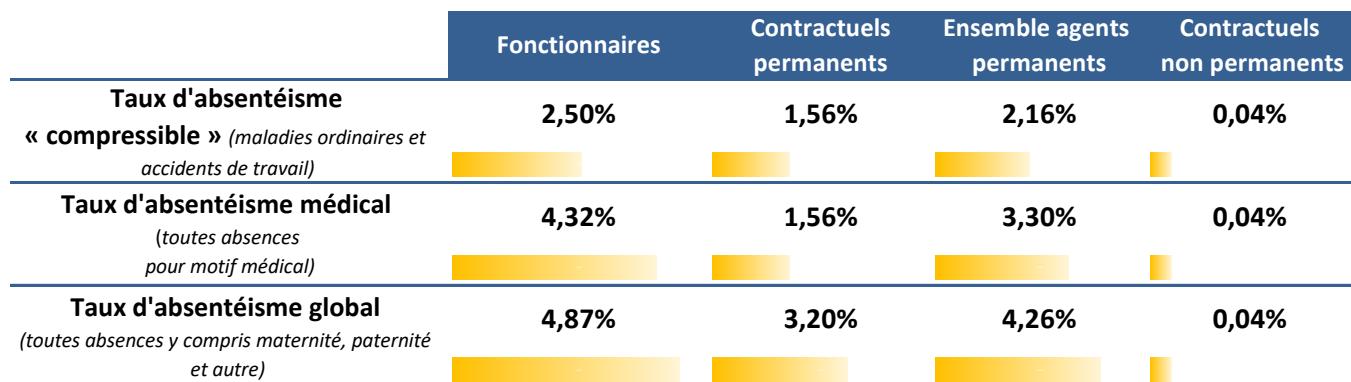
Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 929 €	2 436 €	20%									
Catégorie B	2 609 €	441 €	14%	s	s		s			s		
Catégorie C	1 864 €	400 €	18%	4 284 €	491 €	10%	548 €	156 €	22%	s	s	

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Absences

► En moyenne, 15,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 5,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent



Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 36,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

► 17 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 8,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 8 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

► ASSISTANT DE PRÉVENTION

2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

► FORMATION

84 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 8 751 €

Coût par jour de formation : 104 €

► DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 5 277 €

► DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

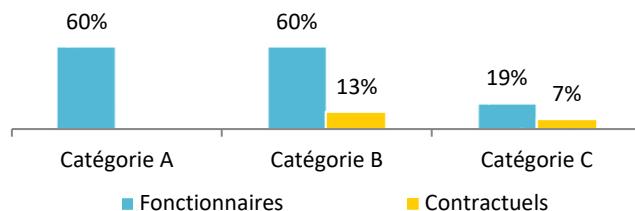
5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ⇒ 9 072 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

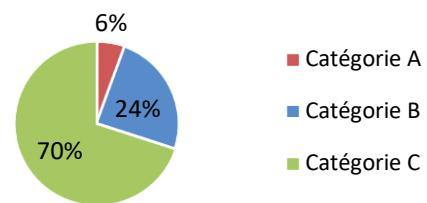
En 2023, 19,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



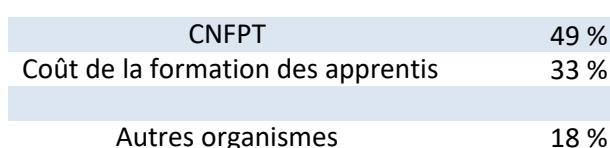
180 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

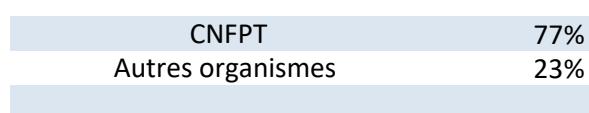


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1 jour par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	13 202 €	6 448 €
Montant moyen par bénéficiaire	293 €	150 €

Relations sociales

Jours de grève

4 jours de grève recensés en 2023

Comité Social Territorial

5 réunions en 2023 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.